



Recherche sur les services de santé: du programme de soutien de l'ASSM au Programme National de Recherche

L'ASSM et la Fondation Gottfried et Julia Bangerter-Rhyner soutiennent pendant cinq ans, de 2012 à 2016, la recherche sur les services de santé dans le cadre d'un programme de soutien. En 2013, l'Office fédéral de la santé publique avait chargé l'ASSM d'élaborer un concept pour le développement de la recherche sur les services de santé. Celui-ci stipule entre autres: «Un programme national de recherche contribue à réduire le retard de la Suisse en matière de recherche sur les services de santé.» En 2015, une étape décisive a été franchie dans ce sens: le Conseil fédéral a défini la recherche sur les services de santé comme Programme National de Recherche (PNR 74).

Prof. Thomas Rosemann, Président de la commission du programme de soutien de l'ASSM, s'exprime quant à l'utilité et aux défis de la recherche sur les services de santé.

Pendant cinq ans, l'ASSM encourage la recherche sur les services de santé en collaboration avec la Fondation Gottfried et Julia Bangerter-Rhyner, avec un montant total de 5 millions de francs. Quels sont les principaux objectifs atteints avec ce programme?

C'est grâce à ce programme que le thème de la recherche sur les services de santé a retenu l'attention dans notre pays. La Suisse excelle dans les domaines de la recherche fondamentale et de la recherche clinique; en revanche, longtemps elle ne s'est guère préoccupée de la coopération entre les différents acteurs individuels. Le programme de soutien lui a donné une impulsion décisive dans ce sens.

En tant que Président de la commission d'experts du programme de soutien de l'ASSM, que pouvez-vous nous révéler sur la diversité et la qualité des projets soumis?

Le programme de soutien a connu une évolution typique: la première année, de nombreux projets sans rapport avec la recherche sur les services de santé ont été soumis. Mais rapidement, les projets ont ciblé des domaines classiques de la recherche sur les services de santé avec, à partir de là, une nette amélioration de la qualité méthodologique. Nous avons également constaté avec satisfaction que de nombreux projets émanaient des hautes écoles spécialisées. Cependant, en dépit de l'intelligence des thématiques traitées, leur qualité méthodologique restait souvent insuffisante. Un travail en réseau avec des institutions universitaires aurait été propice et souhaitable.

Depuis 2015, il existe un Programme National de Recherche (PNR) sur la recherche sur les services de santé. Quelle contribution pouvons-nous attendre du PNR 74 «Système de santé»?

D'une part, le système de santé est caractérisé par une spécialisation et une fragmentation croissantes ainsi que par une foi inébranlable dans les interventions médico-techniques. D'autre part, nous savons qu'une extension permanente et irréfléchie des interventions médicales n'est pas uniquement bénéfique aux patients, tout particulièrement aux patients âgés et multimorbides, dont le nombre augmente constamment. J'espère que le PNR 74 permettra de perfectionner le système en définissant plus précisément dans quelle situation quels patients peuvent profiter au maximum d'une approche thérapeutique donnée.

Quel message aimeriez-vous communiquer au PNR 74 – à quoi faut-il être attentif?

La pertinence des questionnements et la qualité méthodologique doivent avoir la priorité absolue. Les résultats des projets de recherche doivent avoir le potentiel d'influencer positivement le système de santé – à condition que la politique pose les bons jalons sur cette base. Cet objectif est plus difficile à atteindre avec les résultats de la recherche sur les services de santé qu'avec ceux de la recherche clinique. Alors que ces derniers présentent toujours un intérêt commercial, les résultats de la recherche sur les services de santé exigent souvent des réorganisations qui ne conviennent pas à toutes les parties prenantes. Par exemple, l'acquisition d'un nouvel appareil IRM intéresse plus que la vérification systématique de l'adéquation de la tomographie par résonance magnétique dans des situations cliniques précises selon des critères définis. C'est là qu'intervient la recherche sur les services de santé.

Fin 2015, le PNR 74 a lancé son premier et probablement unique appel d'offres. Comment les projets de la recherche sur les services de santé pourront-ils être financés à l'avenir?

Il s'agit là de ma principale inquiétude. Le programme Bangerter de l'ASSM a réalisé un travail de pionnier; le PNR représente, pour le moment, l'apogée de la recherche sur les services de santé. Il est toutefois indispensable d'encourager ce domaine sur le long terme. Le PNR ne change rien au déséquilibre profond qui existe entre la recherche fondamentale et clinique, d'une part, et la recherche sur les services de santé, d'autre part, en Suisse. A cela s'ajoute qu'avec les progrès de la médecine, l'exigence d'une prise en charge adéquate – c'est-à-dire la pratique d'une «médecine juste» au bon moment et en bonne forme – devient un enjeu de plus en plus exigeant. En conséquence, la nécessité de la recherche sur les services de santé augmente, elle aussi. La recherche sur les services de santé est finalement un droit qui revient aux assurés qui financent ensemble le système. Et elle constitue également une défense des patientes et patients, car elle vise à garantir une prise en charge efficiente et adéquate.